

LES CAPÉTIENS ET LA PICARDIE

par

Robert FOSSIER

L'histoire de la Picardie offre une particularité que l'on ne retrouve guère, pour les temps médiévaux, que dans l'Île de France voisine, et pour la même raison : elle n'a jamais formé une principauté plus ou moins autonome parce que le roi n'en a jamais été absent. Il en est ainsi depuis le début du Moyen Âge : venus de l'Escaut ou de la Meuse les rois francs jusqu'au X^e siècle y ont implanté palais et *villae*, rassemblé leurs hommes, promulgué édits et capitulaires ; la terre fiscale y est largement étalée, et le siège du pouvoir est à Cambrai, à Laon, à Senlis, à Compiègne, à Paris. Tous les efforts poursuivis, autour d'Amiens ou de Saint-Quentin, pour forger au X^e siècle un fort comté, n'ont eu pour effet que de pulvériser la région en dominations de faible rayonnement.

Lorsqu'à la fin de cette première période les Capétiens commencent leur longue carrière, ils disposent de points d'appui sérieux : des terres et des bois sans doute, mais dont nous ignorons la place et l'ampleur, les palais carolingiens dont ils sont héritiers, le château de Montreuil, des fidèles, parfois des cadets de leur lignage à Abbeville, à Amiens, à Saint-Quentin, des évêques et des monastères « royaux » à Laon, à Tournai, à Corbie par exemple. Les premiers princes de la nouvelle dynastie ne pouvaient guère songer à accroître leur empire, occupés qu'ils étaient à « écheniller » leurs domaines de petits seigneurs turbulents. Pourtant ils portaient intérêt à la région : Henri I^{er} y fit quatre séjours, Philippe I^{er} sept, Louis VI quatre ; ce dernier prince, encore simple héritier, vint s'y faire adouber en 1096 ; à deux reprises, en 1070 et en 1127, chaque fois pour tenter le contrôle de la principauté flamande, le roi vint y chercher l'aide militaire, comme en 1125 lors d'une expédition de prestige de l'empereur Henri V aux limites du royaume. Ce qui caractérise ces temps c'est le renforcement des liens entre le roi et les comtes locaux : ceux de Ponthieu et de Vermandois témoignent au bas des actes royaux ; ceux de Nesle ou de Soissons participent à la vie du Palais ; le comté d'Amiens, arraché aux sires de Coucy depuis 1115, reste sans titulaire. Parler du « retour du roi », comme on le dit pour d'autres régions de France, est donc ici non justifié.

Comme en bien d'autres domaines c'est le règne de Philippe Auguste qui modifie et accélère ici le cours de l'histoire. Indiscutablement présent, le roi n'est pas vraiment chez lui ; pour y être il lui faut tenir en mains les biens et les bois comtaux, c'est à dire succéder aux anciens princes locaux ; mais aussi se rendre maître de terres et de revenus personnels, tant pour asseoir plus fortement sa « propriété » du sol que pour mieux surveiller la contrée. Dans ce double effort nos connaissances sont bien inégales, claires et abondantes pour le « rattachement à la couronne » des anciens comtés, tardives et obscures pour l'accroissement du domaine proprement dit. La première série de faits est assez connue pour qu'on me dispense de la détailler, bien que son importance pour l'avenir de la dynastie ne soit pas toujours mise en valeur par l'historien :

acquisition de l'Artois, dot d'Isabelle de Hainaut, passé aux mains de l'héritier Louis et terre royale quand ce dernier devint Louis VIII (1180-1223) ; cession d'Amiens et de Péronne par le comte de Flandre (1186-91), puis héritage du Vermandois et de Beaumont à l'extinction de branches cadettes (1192-1213) ; main mise sur Hesdin et Bapaume, grignotage des confins du Ponthieu et du Vimeu (1214-1225), établissement de cadets ou d'alliés à Boulogne comme à Saint-Pol (1215). La vague capétienne a recouvert la Picardie en un quart de siècle, et les modifications ultérieures seront mineures. Que le souci de refouler très au nord le danger flamand ait guidé le roi, nul doute, mais pour l'expliquer il faut tenir compte de la base de départ des siècles antérieurs.

On a plus de mal à suivre l'implantation domaniale. L'incendie de la Chambre des Comptes en 1737 a surtout laissé des épaves ; le Trésor des chartes a enregistré des enquêtes ou quelques transactions foncières ; les rôles de 1299 et de 1305 procurent quelques lueurs, mais il ne faut pas se dissimuler qu'il reste plus d'obscurité que de lumière. Une centaine de villages au moins ont vu s'implanter concrètement le roi ; les groupements sont assez nets : autour d'Hesdin, entre Arras et Doullens, Péronne et Saint-Quentin, près de Montdidier et tout au long de l'Oise. Il ne semble pas que ces acquisitions ne soient que fruit du hasard : les biens apparaissent d'autant plus densément rassemblés que les plus fortes des seigneuries banales sont éloignées ; si l'on veut, le roi s'est glissé dans les interstices du tissu économique et social. Il faut se représenter sans doute l'exploitation royale comme celle de n'importe quel seigneur foncier : les biens sont des labours, des vignes, des « coutures », des moulins, des viviers ; on y trouve des tenanciers quelques fermiers, parfois des salariés. Ce qui semble le plus intéressant c'est que le roi est parvenu à obtenir ou à racheter les principaux points de taxation marchande : Bapaume, Picquigny, Ribémont, Roye, Montreuil, souvent sur les vieilles voies romaines, toujours rémunérateurs dans cette région d'actifs échanges entre les Pays bas et le bassin de Paris ou la Champagne.

Si la dispersion paraît présider à cette implantation, en revanche le roi conçoit le caractère unitaire de sa domination ; il veille à placer à la tête des châteaux royaux, à Péronne, à Saint-Riquier, à Bapaume, des hommes sûrs qu'il peut contrôler ; dès 1202 et surtout après 1230, il multiplie les sièges de prévôtés aux ressorts inégaux, mais aux revenus peut-être comparables, Montreuil, Hesdin, Doullens, Saint-Riquier, Oisemont, Amiens, Beauquesne, Roye, Montdidier, Bapaume, Bray, Péronne, Athies, Ham, Saint-Quentin, Ribemont, pour s'en tenir à la zone centrale de la Picardie ; plus d'une douzaine de monastères sont en sa main, sans parler de la garde générale de l'Eglise qu'il exerce ici comme ailleurs. L'ensemble, enfin, est recouvert par la mise en place, très progressive, de 1202 à 1237, des bailliages qui donnent à l'agent public du roi le droit et les moyens de contrôler la région : itinérant d'abord, peu à peu en poste fixe, le bailli qu'il soit d'Amiens, de Péronne, de Clermont ou de Saint-Quentin, déborde les derniers pouvoirs comtaux.

Le roi a d'autres moyens d'action, moins visibles sans doute mais de réelle efficacité pour une profonde pénétration dans le tissu régional. Sa monnaie tout d'abord : d'une part il supprime ou rachète les ateliers de frappe, seigneuriaux ou épiscopaux, qui pourraient concurrencer le tournois, à Laon, à Amiens dès 1197, à Péronne et à Beauvais en 1206, à Saint-Quentin en 1208. Certes il n'a pas le pouvoir d'imposer le cours forcé de ses pièces ; mais l'imitation ou l'intérêt a pratiquement conduit l'usager à libeller les sommes en monnaie royale. Vers 1300 il y a moins de 10 % des valeurs exprimées dans les actes qui restent fidèles à d'autres échelles de compte. On ne sait pas grand chose sur

l'emploi de la mesure prévôtale, c'est à dire royale, mais on peut, sans grand risque, avancer qu'une évolution identique en a favorisé l'usage. Enfin les confirmations des chartes de communes, si nombreuses et si précoces dans cette région, voire l'octroi de privilèges nouveaux par le prince lui-même, ont étendu la protection et le renom du roi parfois bien au-delà des zones où il était réellement installé, comme à Abbeville, à Saint-Riquier, à Arras ou à Aire.

Les effets de cette politique ont, comme un écho tenace, retenti sur la marche même des organes de gouvernement. Hommes de guerre et de loi, les picards ont alors envahi l'administration royale : dans les bailliages picards la moitié des agents est recruté sur place, et tels, comme Philippe de Beaumanoir ou Pierre de Fontaines, sauront se hisser jusqu'au premier plan de l'histoire. Sur l'ensemble du royaume 10 % des baillis sont picards, et cette proportion, déjà supérieurs à la place géographique de la Picardie dans le domaine, atteindra 22 % en 1340 ; les picards forment 19 % du personnel de l'hôtel, 20 % de la Chambre des comptes, 22 % du Parlement. Lors de la « prise des sergents » en 1194, un tiers des combattants est picard ; à Bouvines la moitié ; en 1317 18 % de tout l'ost royale. Quant aux revenus procurés à la monarchie, mis à part les pays d'oc accablés, et la riche Normandie, les bailliages picards fourniront 38 % des recettes royales.

Qui ne voit la conclusion qui peut être tirée des deux volets de cette présentation ? En s'installant solidement en Picardie entre 1190 et 1250, le capétien a pu puiser dans le vaste réservoir d'hommes et d'argent que lui ouvrait généreusement la région. En s'en servant, le roi a pu franchir l'étroit goulet en deça duquel devait se cantonner la monarchie d'un Louis VII ; l'expansion capétienne date de cet événement et lui doit l'essentiel.

DÉBAT

François Callais : Monsieur le Professeur Robert Fossier, sur un sujet qu'il connaît admirablement, nous a présenté une synthèse tellement riche qu'on ne sait plus quelle question lui poser ou quelle remarque faire.

Combien cette Picardie est mouvante, Compiègne n'est d'ailleurs pas incluse sur la carte : cette Picardie démembrée d'abord en 1435 au traité d'Arras et non réunifiée en 1477.

Karl Ferdinand Werner : J'aimerais d'abord exprimer mon admiration.

Vous avez donné des indications très précises en ce qui concerne les prévôtés et les bailliages. Mais au début vous avez dit : « la Picardie n'a jamais donné lieu à la naissance d'une vraie grande principauté », et vous avez très justement souligné que, pour les régions où les principautés qui sont tombées finalement dans le domaine royal, il vaudrait mieux ne pas parler de rattachement mais dire que les rois s'y installent. Je voudrais revenir sur ces deux points parce qu'en effet quand est-ce que les rois s'y installent ?

Vous avez mis en doute ce concept ancien, si facile à apprendre pour les écoliers, on dit : on prend une date et maintenant ça appartient au domaine royal. Vous l'avez bien remarqué, c'est plus compliqué. Vous avez fini par le constat qu'une grande partie des fonctionnaires royaux d'une époque plus tardive étaient d'origine picarde mais surtout les Picards se trouvent plus que dans d'autres régions au service royal.

Alors, je voudrais quand même évoquer la période plus ancienne, on aurait le même constat. L'axe mérovingien, de Tournai à Paris, avec les palais essentiels, est un axe très important, et pendant cette période là ces régions sont essentiellement royales. Quand vous évoquez la Picardie et l'Île-de-France comme n'ayant pas produit une principauté, ne doit-on pas chercher la cause commune dans le fait que les rois ont été toujours très importants dans ces régions, indépendamment de leur emprise précise, par leur présence et par les droits qu'ils ont exercés. Dernière remarque sur ce point, Montreuil a été le port du domaine des Capétiens vers l'Angleterre, et cela présuppose une influence très grande en d'autres lieux comme à Saint-Riquier et à Saint-Valéry. Finalement la baisse du pouvoir royal a été, c'est ce que je suppose, moins importante dans la période entre le pouvoir mérovingien et carolingien et le pouvoir pleinement établi des Capétiens.

Une petite remarque pour la fin. Vous avez parlé de la menace du danger flamand, qui a été effectif, mais qui l'a été aussi dans la période immédiatement précédente, et c'était moins la menace de l'Empire que vous avez mentionnée un instant au début du XII^{ème} siècle, parce que à l'époque où les comtes de Flandre étaient vraiment dangereux pour cette région, par leur désir d'étendre de plus en plus leur puissance, il y eut alliance du roi Robert II et de l'empereur Henri II contre le comte de Flandre en 1006. Il y a donc eu de longues périodes d'alliance entre l'Empire et la France, par exemple encore avec l'empereur Henri IV, et l'épisode que vous mentionnez sous Henri V est précisément un résultat de l'inimitié que Henri V a portée à son père Henri IV. Mais finalement, après, il y a eu cette alliance Capétiens - Staufens. On ne doit pas oublier que la bataille de Bouvines a été menée par Philippe Auguste contre l'adversaire des Staufens, Frédéric II, qui était son allié. Voici ces quelques remarques, mais j'ai admiré, et j'ai vu la première fois d'une façon aussi claire le rôle essentiel de la Picardie.

Robert Fossier : Je n'ai pas grand chose à ajouter à ce que vient de dire Monsieur Werner qui est un spécialiste de l'histoire des principautés, justement aux X^{ème} et XI^{ème} siècles. J'avais été frappé par le fait que ce que l'on sait des villas ou des palais où les carolingiens, et avant eux les mérovingiens ont résidé, un certain nombre d'entre eux ne semblent pas avoir fait partie du domaine royal, dans la mesure où on connaît ce dernier. J'en avais donc déduit qu'il y avait une sorte de recul, de rétraction pourrait-on dire du pouvoir robertien - capétien

par rapport à celui de la période précédente, notamment carolingienne. C'est assez difficile de se faire une idée exacte du domaine du roi, à n'importe quelle période mais même à une période assez avancée, en plein XIII^{ème} siècle. Le roi administre ses biens, « il vit du sien » comme disent les textes du temps, c'est-à-dire comme un propriétaire. Alors il a laissé. évidemment, comme n'importe lequel d'entre eux, des comptes, des éléments de gestion, mais il faut savoir qu'en 1737 la Chambre des Comptes a brûlé, les archives ont brûlé, accident ou malveillance on ne le sait pas, de telle sorte qu'un nombre très important de pièces ont disparu. On est un peu obligé de partir à la pêche, et pour prendre un exemple et pour revenir sur ce que Monsieur Werner indiquait, le palais mérovingien de Baizieux, qui est situé dans des zones proches d'Albert, en plein milieu de la région, ne semble pas avoir appartenu à la famille capétienne. Entre les mains de qui est-il passé ? Il y a eu effectivement un bouleversement assez manifeste qui s'est produit à ce moment là. Mais enfin je n'ai pas naturellement à revenir, en ce qui concerne l'Empire, sur les propos de Monsieur Werner. Effectivement, ce qui est frappant dans l'épisode de 1125 c'est le ralliement, encore modeste mais indiscutable qui se produit autour du roi et qui connaîtra en 1214 avec Bouvines un succès encore beaucoup plus considérable comme on le sait dans nos manuels scolaires déjà.

Louis Carolus-Barré : Je dirai d'abord, comme mes prédécesseurs, l'admiration que j'ai pour l'exposé, la clarté de mon ami Fossier. Je me permettrai deux toutes petites remarques. La Picardie est avant tout une région linguistique, c'est la région où l'on parlait picard. Et précisément, si peu à peu la langue proprement parisienne et française l'a emporté, c'est en vertu du développement qu'a pris le pouvoir capétien. Je me souviens d'un des grands maîtres de la philologie romane, Mario Roques, qui disait volontiers qu'il s'en est fallu de très peu que la langue universellement parlée en France ne fût picarde. Je voudrais encore, tout petit détail, cher ami, vous nous avez parlé trois fois, si je ne me trompe, de Philippe de Beauanoir. Philippe de Beauanoir est né tout à côté d'ici, à Remy (qu'il ne faut surtout pas appeler Rémy). Et bien, si vous le permettez, Philippe de Beauanoir en effet est fort connu pour avoir écrit les Coutumes de Beauvaisis, mais ne fut jamais bailli de Beauvais. Beauvais était un comté épiscopal, Beauanoir a fait une carrière royale, il a commencé par être bailli de Clermont en Beauvaisis, il a ensuite été sénéchal de Poitou etc... et a terminé sa vie comme bailli de Senlis. Encore une fois c'est une chose infime, mais comme vous avez cité trois fois Beauanoir, je suis heureux d'avoir pu préciser la chose.

Robert Fossier : Je donne acte naturellement à Monsieur Carolus-Barré de ce lapsus. Effectivement le bailliage de Beauvais n'existe pas sous la forme où on connaît les autres... Je reviendrai plutôt sur l'observation linguistique. C'est exact que le picard, érigé même au niveau d'une langue, et non pas seulement d'un idiome, a été largement parlé, et qu'il constituait même, ce que l'on sait, ce n'est pas une révélation, l'une des « nations » comme l'on disait de l'Université de Paris, où les écoliers, c'est le terme de l'époque, étaient rangés selon non pas leur provenance géographique mais selon la langue qu'ils parlaient. Et il y avait suffisamment de picards pour qu'une nation picarde puisse être présente à l'intérieur de l'université. Seulement il faut s'entendre sur le domaine linguistique picard. Il débute presque en Normandie et il va jusqu'à Liège. En sorte que si nous donnions cette acception linguistique nous serions obligés d'embrasser du regard des zones très amples et où l'autorité capétienne, notamment le long de la vallée de la Meuse, ne s'est pas implantée. Il est bon de rappeler qu'en effet, c'est peut-être une des raisons de leur préoccupation, les Picards connaissent au cours de cette période une poussée démographique évidente et probablement aussi une activité intellectuelle qui ne se discute guère. C'est durant cette même période du XIII^{ème} siècle que sont apparues dans les régions du nord du bassin parisien toute une série de piécettes satyriques, de « romans » comme le Roman de Renard qui est à moitié picard et à moitié parisien et constitue dans notre littérature un bagage qui n'est pas négligeable et atteste l'éclat, cette fois-ci culturel, qui est celui de la Picardie.